

Association Nanterre en Transition

Charte adoptée

Pourquoi une charte ?

C'est un cadre commun à toutes les personnes physiques et morales intéressées par le projet de Transition sur le territoire de Nanterre. Elle en détermine les valeurs, les missions, et le mode de fonctionnement général. Chaque citoyen et/ou responsable de structure de l'économie sociale solidaire qui souhaite s'informer, s'investir, et devenir un acteur du changement, via le collectif, est invité à prendre connaissance de la charte qui résume le projet commun porté

Pourquoi la Transition ?

Nous traversons actuellement différentes crises sociétales (culturelle, écologique, énergétique, sociale, économique...) liées les unes aux autres. Elles sont pour nous une opportunité d'envisager un autre modèle de société qui replace l'humain et le vivant au centre.

<http://www.transitionfrance.fr> Le réseau en transition réunit des collectifs de citoyens et associations, des « villes en transition », s'inscrivant dans une démarche dite « Initiative de Transition »

Le réseau Transition a pour objectif premier de rassembler les acteurs qui proposent des solutions positives, durables, locales, pratiques et bienveillantes dans une multitude de domaines : Consommation, Alimentation, Agriculture, Mobilité douce, Logement, Gestion du collectif et de la société, Travail...

Nanterre, une spécificité nationale

Pour une grande part de son territoire, la commune de Nanterre est située au cœur du quartier d'affaires *La Défense Seine-Arche* dont l'ambition nationale vise à l'inscrire davantage dans le champ ultra-concurrentiel des « villes-monde » par une adresse de prestige et de grandes surfaces de bureaux au service de grands groupes financiers.

L'ensemble de la ville et de ses habitants est concerné par les effets de ces choix qui, dans le même temps, génèrent une certaine richesse économique et un certain rayonnement sur l'ensemble du territoire de l'Île de France.

La question centrale reste cependant : en quoi ce modèle de développement relève-t-il les grands défis d'un développement soutenable inclusif, de préservation des ressources et plus globalement de préservation de la planète pour nos descendants et pour tout le vivant ? La réponse est négative.

Pourquoi Nanterre en transition ?

Face à ce constat, des citoyens inscrits au sein de différentes organisations nanterriennes, considèrent malgré tout qu'il est possible d'infléchir ces orientations par la puissance de leur choix de vie et tout particulièrement en tant que producteurs et consommateurs responsables, en tant que « faiseurs » d'actions civiques au quotidien.

Les acteurs s'inscrivant dans l'association *Nanterre en transition* qui définit ainsi sa raison d'être, ses missions, ses valeurs et sa gouvernance :

Sa raison d'être

Nanterre en Transition existe pour faciliter le changement vers une société durable pour Nanterre et ses environs en invitant chaque citoyen à agir en ce sens.

Les missions de ses membres

Les membres sont des personnes physiques et personnes morales ; leurs missions :

- **Ils rassemblent** et supportent les initiatives de transition à Nanterre et environs en créant des synergies entre eux.
- **Ils informent** le grand public sur la transition et sur l'existence d'initiatives de transition d'ici et d'ailleurs.
 - **Ils incitent** les citoyens à être acteurs de la transition en participant à des actions conduites par les adhérents.



Ses valeurs :

- Esprit participatif, solidarité et partage
- Ouverture et inclusion de tous, bienveillance et non-violence, tolérance
- Autocritique, apolitisme (au sens partidaire), humilité, altruisme
- Engagement et intégrité
- Cohérence et respect du vivant
- Égalité des genres
- Créativité
- Gouvernance partagée
 - L'ensemble des membres, personnes physiques et morales, s'engagent à un mode de gouvernance souple et transparent en vue de permettre un fonctionnement efficace et collégial pour soutenir ses adhérents, porteurs de projets.

Tenant compte des activités historiques de C.E.A.N. intégralement reprises dans le projet, la charte Nanterre en Transition tient compte de la charte générale des *AMAP* et de la charte du Sel sans pour autant s'y substituer.

Je soussigné

(pour les personnes morales) Représentant légal de

Déclare être en accord avec la charte « Nanterre en Transition » et adhérer à l'association en tant que personne morale.

Date

Signature de l'adhérent (ou visa du représentant) :

Tampon

